COMMUNE DE Magnet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022
PV de RÉUNION

La séance débute à 19h00, en salle des mariages, à la mairie de Magnet, lieu habituel de convocation.

Après appel nominal de leurs noms, Véronique TRIBOULET, Maire de la commune et présidente de la séance constate le quorum et entérine :

Les présents :
M. Jean-Michel Audren, Mme Stéphanie Boutroux, M. Jean-Louis Mercier, M. Fabrice Pothier, Mme Corinne Geneste, Mme Angélique Dufour, M. Ludovic Baptiste, M. Marc Montupet, M. Sébastien Randier, M. Xavier Paris, Mme Véronique Triboulet

Les excusés, ayant donné pouvoir :
Mme Virginie BERNARDIN à Mme Véronique TRIBOULET
M. Jean-Yves SIROT à M. Jean-Michel AUDREN
M. Philippe DELPIERRE à Mme Corinne GENESTE

Le secrétaire de séance : M. Ludovic BAPTISTE

Et annonce que le quorum est atteint.

******

Ouverture de la séance par Mme le Maire qui indique que le Conseil municipal a été convoqué suite aux courriers de Mme la Préfète et de la Chambre Régionale des Comptes qui informent que le budget n'a pas été voté en équilibre réel.
Après réception de l'avis de la CRC qui propose un nouveau budget, le conseil municipal doit donc revoter ce nouveau budget préconisé par la CRC.

L'ordre du jour sera débattu comme indiqué sur la convocation envoyée par mail aux conseillers municipaux le 26 août 2022.

1 – Approbation du pv du 8 juillet 2022

Mis au vote par Mme le Maire, il est approuvé à l'unanimité.

Toutefois, des conseillers ont abordé le dossier du terrain acheté par l'EPF au nom de la commune ; la question de l'indemnité due au fermier est remise à l'ordre du jour puisque jusqu'à maintenant personne ne s'est intéressé à cette question et le prix d'achat proposé par la commune et accepté par le vendeur par l'intermédiaire de l'EPF ne fait mention nulle part de l'indemnité due à ce fermier.
Il faut donc se renseigner le plus rapidement possible de la procédure à mettre en œuvre.

2 – Approbation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

En préambule, Mme le Maire indique qu'il n'est pas question de revenir sur les propositions du magistrat et que le nouveau budget devra coller à ses préconisations.

Remarques et questions sur des points plus particuliers par plusieurs conseillers :

- Les 100 000,00 € proposés en optimisation de recettes qui sont complètement irréelles (Boutroux)
- Le fait que la surveillance de la trésorerie n'ait pas été faite correctement et que les arrivées de subventions n'ont pas été vérifiées ; tout aurait dû se passer correctement et nos subventions pouvaient couvrir les 320 000,000 € d'emprunt ; c'était le but et c'est pour cela que cette décision avait été prise. Nous avons payé les factures au fur et à mesure sans tenir compte que la trésorerie comprenait également les subventions de l'ESEC ; c'est cela la mauvaise gestion (Montupet)
- La proposition de remboursement pour partie des 320 000,00 € (170 000,00 €) et le refinancement du reste par la renégociation de l'emprunt (150 000,00 €) ont été proposés par la mairie au magistrat (Audren)
- Il faudra être extrêmement prudent sur l'année prochaine : entre autres concernant le remboursement des 150 000,00€ s'ajoutant aux 520 000,00 € d'annuité de dette déjà existants alors que pour l'instant l'excédent est de 20 000,00 € qui a priori ne seront pas touchés ; il faudra trouver d'autres recettes (Pothier)

Mise au vote par Mme le Maire :
Contre : 0
Absentions : 2

- Montupet : « nous n'avons pas été élus pour endetter la commune suite à des erreurs de gestion ».
- Mercier : « nous n'avons pas pu faire de travaux de voirie en 2022 à cause d'un budget « recalé » et nous ne pourrons pratiquement rien faire sur la fin d'année car les crédits ne sont pas assez importants pour lancer des travaux pourtant nécessaires ».

Pour : 12
Délibération adoptée à la majorité

3 – Vote du budget supplémentaire

Jean-Michel AUDREN, 1er adjoint en charge du budget, aidé par Corinne GENESTE, conseillère municipale et membre de la commission des finances, indique avoir créé un budget rigoureusement conforme aux préconisations du magistrat de la CRC qui a imposé à la commune un montant par chapitre. Ce montant a donc été réparti dans tous les articles de ce chapitre. La technique a été simple : montant des crédits consommés depuis le début de l'année dans chacun des articles, et projection jusqu'à la fin de l'année puisque cela concerne les 4 prochains mois ; en tenant compte des devis qui étaient en cours.

Remarque : en ce qui concerne le fonctionnement, nous n'avions pas les mêmes limites que pour l'investissement c'est-à-dire que nous avons continué à fonctionner quasiment normalement.

Le vote au chapitre permet, si besoin, d'ajuster au sein de ce même chapitre.

Pour cette projection, il a été choisi de travailler par rapport à la compta au jour J et en comparaison avec l'année 2021 (Geneste)

Tous sont d'accord pour dire que la suite va être très dure : impact au niveau de l'énergie et fluides en général, de l'alimentation pour la cantine, au niveau des charges de personnel, des frais d'entretien et de ménage (Pothier, Boutroux, Montupet, Geneste)

Remarques (Pothier) en fonctionnement :

- Au niveau du personnel, suppression rémunération de F. PARIS (départ en retraite) mais il est dommage de ne pas se laisser une marge de manœuvre pour recruter une secrétaire de mairie d'ici à la fin de l'année puisque c'est vraiment ce qui fait défaut.
- Créances douteuses 1670,00 € en 6817 : pourquoi les avoir supprimées alors que M. le Trésorier nous avait demandé instamment de les prévoir ?
- Pourquoi ne rien laisser en dépenses imprévues : c'est vraiment dommage. Avec les dépenses imprévues on avait une petite marge ; ce qui peut être proposé c'est de mettre 2000,00 € quand même en dépenses imprévues ; ça réduira l'excédent (20000,00 €) de 2000 € mais si tout se passe bien on devrait les retrouver l'année prochaine ou alors on laisse comme ça mais si on a des besoins au niveau de chaque chapitre il faudra

chercher. Ça ne modifie pas l'équilibre ; ça réduit simplement l'excédent qui n'est pas reporté en investissement. C'est simplement un affichage. Pour moi ça ne change rien du tout si ce n'est dans le mode de gestion quotidien ; s'il devait y avoir des besoins, c'est plus facile sur dépenses imprévues, mais si vous me dites on laisse comme ça, on laisse comme ça pas de souci. Le magistrat a besoin qu'on puisse couvrir par des ressources propres la dette en capital ; le fait de laisser 2000, € en dépenses imprévues ça ne change rien. Si les responsables ne souhaitent pas avoir cette facilité dont acte.

Réponses M. Audren :

- Le magistrat a estimé qu'effectivement notre attaché était parti en retraite et que pour l'instant la procédure de recrutement n'avait pas abouti donc il a enlevé 11000,00 €
- Créances douteuses : J'en ai parlé à M. KINDERSTRUTH qui a dit qu'il en prenait acte. Ils seront réintégrés en 2023
- On a tout intérêt à voter un budget qui soit conforme aux préconisations du magistrat ; Je pense qu'il faut être en conformité
- On a voulu coller au centime près la proposition CRC (Geneste)

Autres remarques :

- Attention appartement boulangerie : pour l'instant plus de loyer puisqu'il y a quelques travaux à faire d'urgence avant de le remettre sur le marché (Triboulet) ;
- Boulangerie : il faut absolument les diagnostics pour que le notaire puisse faire le bail ; notre participation aux frais pour travaux est bien de 30 000,00 € (compris le 1/3 du maître d'œuvre) (Triboulet)
- Au niveau assurance pour l'appartement boulangerie et pour la salle des fêtes on vient de se rendre compte que perte de loyers pour le logement et perte d'exploitation pour la salle des fêtes n'ont pas été souscrites donc pas d'indemnité (pour le logement puisque la salle des fêtes n'a pas été utilisée l'année dernière)
- Mme le Maire indique quelques investissements pouvant être prévus sur ce budget : la cellule de refroidissement et le hachoir pour la cantine, le poteau de but à l'école, les illuminations (contrat 3 ans location avenue de la Gare et la réparation de la traversée, les sapins et les décorations des sapins) ; attention en voirie il faudra être très prudent

Mise au vote par Mme le Maire :
Contre : 0
Absentions : 3

- Montupet : « nous n'avons pas été élus pour endetter la commune suite à des erreurs de gestion ». (Idem point 2)
- Pothier : « s'abstient sur le chapitre 16 pour rester en cohérence avec son opposition à l'emprunt de 320 000 € exprimée lors de la séance du conseil municipal en date du 25 septembre 2020. En conséquence, il estime, même si techniquement le choix est limité compte tenu de la saisine par Mme la Préfète de l'Allier de la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes concernant le budget primitif (BP) 2022, ne pas pouvoir approuver un rééchelonnement de l'emprunt initial pour un montant de 150 000 € sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 3 % alors que cela était sans doute évitable si la situation financière et budgétaire avait été correctement analysée initialement. ».
- Mercier : « nous n'avons pas pu faire de travaux de voirie en 2022 à cause d'un budget recalé et nous ne pourrons pratiquement rien faire sur la fin d'année car les crédits ne sont pas assez importants pour lancer des travaux pourtant nécessaires ». (Idem point 2)

Pour : 11
Délibération adoptée à la majorité

4 - <u>Renégociation de l'emprunt ESEC</u>

Mme le Maire indique que suite à l'accord de la CRC sur cette proposition de résolution du problème de remboursement des 320 000,00 €, nous avons obtenu l'accord de la banque (CACF) pour le remboursement par anticipation de 170000,00 € avant la fin de l'année 2022 et le refinancement du crédit relais de 150000,00 € en échéance trimestrielle à compter de janvier 2023
JMA : le déblocage des 170000,00 € sera fait le 6 octobre

Cette proposition est donc mise au vote par Mme le Maire :
Contre : 0
Abstentions : 2

- Pothier : « pour les raisons évoquées ci-avant lors du vote du budget supplémentaire 2022 faisant suite à l'avis de la CRC du 22 juillet dernier, c'est-à-dire non pas à cause de la teneur de ce dernier relativement à ce point mais en raison des erreurs et des « imprudences » commises par la commune qui ont rendu cette situation inévitable. ».
- Montupet : « les subventions devaient couvrir les frais, les subventions ont été dilapidées par les mêmes erreurs de gestion ».

Pour : 12
Délibération adoptée à la majorité

5 – DM

Jean-Michel AUDREN, 1er adjoint en charge du budget, indique que cette DM est faite à la demande du Trésorier : lorsqu'on a perçu la subvention des amendes de polices, le montant a été affecté au compter 1332 (fonds affecté à l'équipement transférable amendes de police) et aurait dû être affecté au compte 1342 (fonds affecté à l'équipement non transférable amendes de police) pour le même montant.
Remarque M. Pothier : cette écriture a été passée en 2021 et on régularise en 2022 ?
M. Audren signale que la trésorerie n'y voit aucun souci.
Mise au vote par Mme le Maire, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6 - Questions diverses

Quelques dates à retenir pour les jours qui viennent :
20/09 : rdv avec Vico et M. THEVENET pour son projet d'agrandissement
27/09 : Mme BRAYARD pour l'Avenue de la Gare
23/09 : prochaine réunion de conseil
D'ici fin d'année réunion du Conseil avec M. THIERRY pour présentation de son projet photovoltaïque
On nous annonce la visite du Président de l'agglo d'ici la fin de l'année pour la présentation Vichy Agir 2035

Fin de la réunion à 22h15.

Le Maire

Véronique TRIBOULET

Le secrétaire de séance

Ludovic BAPTISTE